



La Porte ouverte

Accueil de jour

la.porte.ouverte.53@gmail.com

Projet d'Accueil de Jour à Laval

« La Porte Ouverte »

A l'initiative du COLLEDIS 53



130 avenue Pierre de Coubertin

Siège Social : chez ATD ¼ Monde – 1 rue des Béliers - 53000 Laval

Adresse : 140 Av Pierre de Coubertin Laval

Tél. : 07 67 75 36 05

Table des matières

1/ Introduction	3
2/ La population concernée	3
3/ Les objectifs, missions et prestations	3
3.1 Les objectifs :	3
3.2 Les missions :	3
3.3.1 La mise à l'abri la journée.	4
3.3.2 L'accueil	4
3.3.3 L'accès à des services élémentaires	4
3.3.4 La restauration	4
3.3.5 L'accompagnement	4
3.3.6 Un lieu de vie participatif convivial	5
3.3.7 Un lieu ouvert sur l'extérieur.	5
4/ Le Fonctionnement	5
4.1 Les acteurs	5
4.1.1 Un(e) coordinateur (coordinatrice) salarié	5
4.1.2 Autres professionnels	5
4.1.3 Des bénévoles d'accueil et d'organisation	6
4.1.3.1 Les bénévoles d'accueil	6
4.1.3.2 Les bénévoles investis dans l'organisation	6
4.3 Participation des personnes accueillies	6
4.2 La Communication interne et externe	7
4.2.1 La communication interne	7
4.2.2 La communication externe	7
5/ Partenariat avec les prestataires externes	7
5.1 Partenariat pour des activités / ateliers	7
5.2 Partenariat avec les prestataires de professionnels de l'accompagnement social.	7
6/ Les moyens matériels et financiers	7
7/ Le suivi, L'évaluation	7

1/ Introduction

En 2014, afin d'améliorer les réponses aux situations de grande précarité, quinze associations de solidarité et d'accompagnement des publics fragiles en Mayenne décident de créer le Collectif d'Entraide et d'Innovation Sociale en Mayenne (COLLEDIS 53).

En avril 2017 l'accueil de jour géré par l'association Revivre a été contraint de fermer du fait de la nécessité de mises aux normes importantes du bâtiment à réaliser. Ce service indispensable pour les personnes à la rue, a été au cœur des préoccupations du COLLEDIS 53 au printemps 2017.

Après réflexion entre les membres du COLLEDIS 53 et des rencontres avec les interlocuteurs concernés, le COLLEDIS conclut qu'il est nécessaire de créer une association pour faire fonctionner à nouveau un accueil de jour.

L'association a pour objet, sur l'ensemble du département de la Mayenne, toute action qui permet, un accueil et un abri en journée, de manière inconditionnelle, de toute personne et famille en situation d'errance, d'exclusion, et de grande précarité pour respecter sa dignité et pour lui permettre d'accéder à ses droits fondamentaux.

L'association se situe dans le cadre de l'Article L.345-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles 355-8 (Décret N° 2010-255 du 11 mars 2010) et des Missions du Référentiel National des prestations (RNP) de 2010

2/ La population concernée

Toutes personnes en grandes difficultés sociales, ayant le plus souvent dormi dehors ou dans un centre d'hébergement d'urgence, ou très mal logée. Il peut aussi s'agir de personnes isolées en quête de

Projet de l'Accueil de Jour à Laval « **La Porte Ouverte** »
sociabilité et d'inclusion dans la société» (Cf. référentiel des accueils de jour : « Accueil, Hébergement, Insertion de 2005 »).

3/ Les objectifs, missions et prestations

3.1 Les objectifs :

Lieu d'échanges et de sociabilité pour les personnes en difficulté d'hébergement, l'accueil de jour veut favoriser la sortie de la rue et l'insertion des personnes accueillies dans le cadre d'un parcours de prise en charge adapté et en lien avec les partenaires.

3.2 Les missions :

- Permettre aux personnes accueillies de garder ou retrouver leur dignité en apportant des réponses aux besoins élémentaires de tout être humain.
- Soutenir les personnes accueillies dans leurs démarches administratives en les orientant, les accompagnants.
- Permettre aux personnes accueillies de créer du lien social avec les personnes accueillantes et entre elles.
- Permettre aux personnes accueillies de trouver ou retrouver de l'estime d'elles-mêmes en favorisant leur participation à la vie associative du centre, en organisant des ateliers, en favorisant des activités extérieures.

3.3 Les Prestations

3.3.1 La mise à l'abri la journée.

- L'accueil sera en « libre accès » inconditionnel et anonyme. « *Aucun critère d'admission ne doit en principe être exigé, si ce n'est l'absence de comportement violent, incompatible avec la vie en collectivité.* »(Page 32 du référentiel pour l'accueil, l'hébergement, l'insertion de mars 2005)
- Le lieu d'accueil ouvrira sur une plage horaire journalière la plus large possible et couvrira le plus grand nombre de jours de la semaine toute l'année en fonction des possibilités des personnes.
- Pour l'hébergement de nuit, les personnes accueillies seront orientées vers les services existant sur le département notamment vers le 115 (pour l'hébergement d'urgence)

3.3.2 L'accueil

- Cet accueil , chaleureux et à l'écoute des personnes , doit permettre aux personnes accueillies de retrouver une meilleure estime d'elles-mêmes et de reprendre confiance pour leur permettre de construire ou continuer un projet de vie
Cet accueil sera assuré par des bénévoles et des salariés.
- Des usagers volontaires pourront être sollicités pour participer à certaines tâches de l'accueil.

3.3.3 L'accès à des services élémentaires

Projet de l'Accueil de Jour à Laval « **La Porte Ouverte** »

- Des services seront à disposition :
 - Laverie
 - Hygiène (douches, toilettes)
 - Bagagerie
- L'accès aux soins : Il sera fait appel à un prestataire extérieur pour une permanence Infirmier. Les usagers pourront être orientés vers les cabinets médicaux ou le service PASS de l'hôpital de Laval.
- Des actions préventives en santé (alcool, toxicomanie, contraception, MST...) seront organisées en faisant appel à des partenaires extérieurs si besoin.
- Il sera mis à disposition un accès Internet pour les personnes accueillies.

3.3.4 La restauration

L'accès à l'alimentation fait partie des besoins essentiels de tout être humain.

- Une collation sera servie (café...) qui permettra aussi de favoriser un climat convivial pour les échanges.
- L'accueil de jour veillera, selon ses moyens, à ce que chacun puisse bénéficier d'un repas par jour ou au minimum d'un sandwich.

3.3.5 L'accompagnement

- Pour les usagers nécessitant un accompagnement dans leurs démarches administratives, il sera fait appel, si nécessaire, à des prestataires extérieurs (associations, institutions...).

3.3.6 Un lieu de vie participatif convivial

Pour favoriser la relance de leur projet de vie et leur insertion dans notre société, La Porte Ouverte se veut un lieu qui permet de créer du lien social.

- L'accueil par les bénévoles, empreint d'humanité, doit permettre l'émergence d'une solidarité, de tisser des relations de confiance.
- Il se veut un lieu de rencontres et d'échanges avec les bénévoles mais aussi entre les usagers.

Pour favoriser le maintien (ou retrouver) leur dignité en accédant à un bien-être et une image de soi positive il sera organisé des activités dans le lieu.

- Mise en place d'activités, ateliers, animations collectives favorisant l'expression individuelle et collective des usagers avec l'ouverture possible à des intervenants extérieurs.

Pour permettre la participation des usagers et des bénévoles à la vie de l'Accueil de jour, un groupe « Vie de la Maisonnée » sera créé.

Il sera composé de professionnels salariés de La Porte Ouverte (notamment le coordinateur de l'Accueil de jour), de membres du Conseil d'administration, de bénévoles et usagers volontaires.

Il aura pour objet, entre autres:

- De faire des propositions pour l'aménagement du centre, le fonctionnement, le règlement intérieur.
- De décider des activités à mettre en place.
- D'échanger sur tous les problèmes rencontrés.
- De suivre la réalisation des projets décidés.

3.3.7 Un lieu ouvert sur l'extérieur.

La Porte Ouverte doit s'insérer dans le quartier et œuvrer pour être accepté par tous.

Ce lieu sera ouvert sur les activités sportives, culturelles de la ville et du département et éventuellement y participera.

4/ Le Fonctionnement

4.1 Les acteurs

4.1.1 Un(e) coordinateur (coordinatrice) salarié

- Gère le planning des bénévoles.
- Coordonne les activités du centre : Restauration, douches, bagagerie....
- Veille à l'hygiène du centre.
- Assure l'animation.
- Repère les personnes accueillies ayant besoin d'une orientation/ d'un accompagnement...
- Rend compte et fait le lien avec le bureau et le CA de l'association.
- Organise, suit les réunions du groupe « Vie de la Maisonnée », veille à la mise en place des décisions prises par le groupe.
- Assurer le lien avec les partenaires extérieurs.

4.1.2 Autres professionnels

Selon les besoins il sera fait appel à d'autres professionnels

- pour le ménage des locaux ;
- pour participer aux services et activités ;
- pour les besoins d'orientation ou d'accompagnement de personnes ;
- pour la santé.

4.1.3 Des bénévoles d'accueil et d'organisation

- Toute personne, qui adhère au projet et choisi d'y participer, peut devenir bénévole à La Porte Ouverte. Un membre du conseil d'administration sera référent des bénévoles. Il aura pour

Projet de l'Accueil de Jour à Laval « **La Porte Ouverte** »

tâche de coordonner l'action des bénévoles et de veiller à une bonne collaboration entre les salariés et les bénévoles.

- Tout bénévole doit adhérer au fonctionnement et au règlement intérieur en cours à l'accueil de jour et respecter les missions fixées aux bénévoles. Il est vivement invité à participer aux temps d'échanges et formations proposées. Il signe la charte du bénévole de La Porte Ouverte.
- Les bénévoles sont issus d'une association partenaire (COLLEDIS 53) ou se proposent directement à l'Accueil de jour pour un service. Les uns et les autres peuvent adhérer à l'association La Porte Ouverte.

4.1.3.1 Les bénévoles d'accueil

- Assurent l'accueil des personnes (accueil, laverie, douches, restauration, orientation...) en collaboration avec les professionnels salariés du centre et les usagers volontaires.
- Ils sont force de propositions pour le fonctionnement, les activités/ ateliers, les liens avec l'extérieur. Ils en parleront à la personne référente des bénévoles du conseil d'administration et/ou aux bénévoles participant au groupe « Vie de la Maisonnée ».
- Ils s'expriment leurs besoins en formations

4.1.3.2 Les bénévoles investis dans l'organisation

Ces bénévoles sont des personnes volontaires pour participer à l'animation du lieu en participant au groupe «Vie de la Maisonnée».

Pour le fonctionnement de l'Accueil de jour, en collaboration avec le professionnel salarié et le membre du CA référent, ils rédigent :

- Le règlement intérieur
- les fiches de missions des bénévoles.
- Un « livret pour les bénévoles » accessible à tous notamment aux nouveaux bénévoles.

Par la suite du fait de leur participation au groupe « Vie Collective» ils adaptent, mettent à jour ces 2 outils.

4.3 Participation des personnes accueillies

- Sur volontariat, des personnes accueillies participent aux réunions de groupe « Vie Collective» dès la mise en place du projet. Ils sont force de propositions pour le fonctionnement, les activités / ateliers.
- Les personnes accueillies participent à la vie du centre selon leurs possibilités et selon le règlement intérieur (propreté des lieux...)

4.2 La Communication interne et externe

4.2.1 La communication interne

- Pour un bon fonctionnement du centre sera développé des moyens de communication/ information au sein de l'établissement (Newsletter / affichage/ carnet d'accueil pour les bénévoles, les usagers..... cahier de communication...)

Projet de l'Accueil de Jour à Laval « **La Porte Ouverte** »

- Un travail de recensement de tous les partenaires pouvant être concernés sera fait et mis à disposition des bénévoles et usagers.

4.2.2 La communication externe

La communication externe relève du bureau de l'association La Porte Ouverte et du coordinateur salarié.

5/ Partenariat avec les prestataires externes

5.1 Partenariat pour des activités / ateliers

Pour l'intervention de partenaires extérieurs pour des activités / ateliers, les modes d'interventions seront fixés conjointement entre eux et le groupe « vie associative » (qui peut déléguer cette fonction au coordinateur de l'Accueil de jour), si besoin un accord sera contractualisé par écrit.

5.2 Partenariat avec les prestataires de professionnels de l'accompagnement social.

Des conventions seront établies avec les prestataires extérieurs. Elles seront évaluées et adaptées après quelques mois de fonctionnement, puis mises à jour régulièrement.

L'Accueil de jour devra, plus particulièrement, coordonner et structurer le mode de fonctionnement avec le SIAO et le 115, gérés par l'association Revivre.

6/ Les moyens matériels et financiers

- L'association La Porte Ouverte installe le centre d'accueil de jour pour les sans-abri dans le local mis à disposition par Laval Agglo en novembre 2017 à titre gracieux au 130 Av Pierre de Coubertin à Laval.
- Pour financer les postes salariés et le fonctionnement il sera fait appel aux subventions d'état et du département et à toute autre institution œuvrant dans ce champ d'activité.
- Pour l'alimentation, il sera fait appel à des subventions d'état, département, et à toute autre institution œuvrant dans ce champ d'activité (CAF,...). Une recherche de dons en nature sera effectuée, les associations caritatives œuvrant dans ce domaine seront sollicitées.
- D'autres financements seront recherchés : mécénat, partenariat, appel aux dons.
- Pour les professionnels de l'orientation et de l'accompagnement, de la santé,..., il sera demandé des mises à disposition à titre gratuit .

7/ Le suivi, L'évaluation

- Il sera mis en place un outil pour observer la population des personnes accueillies dans le but d'adapter les activités et de surveiller qu'une personne ou une population ne soit pas exclue.
- Il sera mis en place un outil d'évaluation de l'activité sur des critères quantitatifs et qualitatifs